



Le Pays des Savanes

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **DELIBERATION N°83\_CC\_2025\_CCDS**

#### **APPROBATION DE LA MASCOTTE « TOUMI » DU SERVICE GESTION DECHETS DE LA CCDS**

Séance du 16 septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025 – **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le seize septembre à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

#### **Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Céline REGIS, Françoise FREDOC, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET, Francine GANE, Candida MARTINEZ

#### **Absent excusé ayant donné procuration :**

Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET

Martine PAPAIX à François RINGUET

#### **Absents excusés :**

Michel-Ange JEREMIE, Jean-Robert CHOCHO, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Jean-Raymond HORTH, Davy RIMANE, Alain YANG, Céline ZULEMARO

#### **Absents non excusés :**

Yves VANG, Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Loriane DECHESNE, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE, Lauric SOPHIE, Célia TARQUIN.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise FREDOC**.

#### **Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Dans une volonté de dynamiser la communication institutionnelle et de renforcer l'identité territoriale, la CCDS propose la mise en place d'une mascotte officielle à l'effigie du tamanoir.

Le choix de cet animal ne relève pas du hasard : le tamanoir est un animal emblématique et largement présent dans les savanes guyanaises. Il symbolise à la fois l'identité naturelle du territoire, sa biodiversité remarquable, et un attachement aux valeurs locales. Ce choix reflète la volonté de la CCDS d'adopter un symbole authentique, immédiatement reconnaissable et porteur de sens pour les habitants.

La mascotte TOUMI est le fruit d'une initiative interne portée par deux agents de la collectivité : Mélina VENITE (Service Environnement) et Rolando CHRETIEN, à l'origine du design et de la conception graphique complète.

L'instauration de la mascotte "Toumi" comme identité visuelle de la CCDS sur la thématique de la gestion des déchets vise à :

- ✓ Renforcer la visibilité de la CCDS lors d'événements publics ;
- ✓ Sensibiliser les habitants aux enjeux environnementaux de façon plus légère/ludique ;

- ✓ Créer un lien affectif et pédagogique avec les jeunes publics ;
- ✓ Développer un outil de communication identifiable localement et régionalement.

Le personnage visuel représente un tamanoir vêtu d'une salopette rouge, modifiable selon les couleurs des quatre communes. Il est accompagné d'une onomatopée originale : « Schgroupmf, Schgroupmf ».

À travers ce projet, la CCDS affirme sa volonté de moderniser sa communication et de fédérer les habitants autour d'un personnage symbolique, ludique et ancré dans l'imaginaire collectif guyanais.

TOUMI accompagnera les actions de terrain de la CCDS, offrant des opportunités de communication sur les réseaux sociaux et supports institutionnels. L'image pourra être utilisée pour des impressions, supports digitaux et objets promotionnels. Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

**Le Conseil Communautaire,**

**APPROUVE** l'instauration d'une mascotte « Toumi » associée à la communication relative à la gestion des déchets de la CCDS

**AUTORISE** l'achat de la mascotte « Toumi » et des droits d'auteur associés à une valeur de 1200 € pris en charge à 50% par l'ADEME dans le cadre du programme de communication

**AUTORISE** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
 Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;  
 Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;  
 Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;  
 Vu l'avis du Bureau Communautaire du 3 septembre 2025 ;  
 Vu le rapport de présentation :

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT  
 APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents,

**ARTICLE 1 : DONNE ACTE** à Monsieur le Président de son rapport.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** l'instauration d'une mascotte « Toumi » associée à la communication relative à la gestion des déchets de la CCDS.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** l'achat de la mascotte « Toumi » et des droits d'auteur associés à une valeur de 1200 € pris en charge à 50% par l'ADEME dans le cadre du programme de communication.

**ARTICLE 5 : AUTORISE** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**VOTE :**  
**Nombre de conseillers en exercice : 35**  
**Quorum : 18**  
 Nombre de conseillers présents : 13  
 Nombre de procurations : 02  
 Nombre de votants : 15  
 Pour : 15  
 Contre : 00  
 AR-Préfecture de Guyane  
 Abstention(s) : 00  
 973-200027548-20250918-17-DE



Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 16 septembre 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,  
  
**François RINGUET**

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-09-2025  
 Publication le : 19-09-2025